

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Pierre Oberson
déposée le 8 mai 2012

« Gestion lacunaire des cabanons de Vidy - L'heure des comptes a sonné »

Rappel

« Après une interpellation au Conseil communal, un courrier auprès du SDT et une interpellation au Grand Conseil, la saga a pris fin par arrêt des travaux et la remise en état du terrain en zone agricole à Rovéréaz. Les rigueurs de cet hiver n'ont pas empêché la remise en l'état de ce site de destiné au Roms occupant les jardins de Vidy. Au seuil de l'été, le contribuable est en droit de savoir quels ont été les coûts de cette mauvaise opération. Les différents services sont sans doute en possession de cette douloureuse facture pour les travaux effectués. »

L'interpellateur pose deux questions reprises ci-après.

Préambule

Afin de solutionner le problème de l'occupation illégale des cabanons de Vidy par des personnes d'origine rom en plein hiver, la Municipalité a souhaité mettre en place une structure d'accueil d'urgence composée de portakabin à la Route d'Oron. Une planie a été effectuée, des barrières posées ainsi que des installations électriques et sanitaires. La zone intermédiaire étant inconstructible, le SDT n'a pas pu entrer en matière ni admettre le critère d'urgence de réaliser ces travaux. Il en a exigé l'arrêt et une remise en état du terrain naturel.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 :

« Quel a été le coût ? »

Terre végétale et tout-venant CFC 211 yc sécurisation du site avec des barrières HERAS (voir ci-après)	59'165.05
Barrières HERAS CFC 211 (yc portail)	2'111.20
Installations sanitaires	4'235.35
Installations électriques	903.15
Dédite des containers	7'020.00
<u>Remise en herbe du site</u>	<u>265.00</u>
Total	73'699.75

Le coût de cette opération a été pris en charge par un compte de l'Unité logement du Service social, à la rubrique 6302.319/2011.

Question 2 :

« Quel service était responsable de la gestion de ce dossier et sur quels comptes ces travaux seront-ils imputés ? »

Il n'y a pas eu à proprement parler de service leader dans cette opération placée sous la responsabilité de la Municipalité. Le service d'architecture a conduit les travaux avec l'aide du service d'assainissement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 4 juillet 2013

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter